

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI CONSTITUANT LA PROVINCE D'ALBERTA—*Suite.*M. W. Scott—*Suite.*

vinces en péril par des discussions sur ce sujet épineux—3767; a confiance que le 1er juillet prochain, en dépit des menaces proférées, tout le monde se réjouira de l'entrée dans la confédération de ces deux belles provinces—3769.

Discussion reprise—3794.

M. W. J. Roche—Devons profiter de l'expérience du passé—3794; projet de loi doit avoir en vue l'avenir—3794; aurait voulu qu'on agrandit le Manitoba et qu'on fit une seule province à l'ouest—3797; résolution des Territoires de 1898 demandant qu'on agrandisse le Manitoba au nord—3798; tous les citoyens du Manitoba désapprouvent le gouvernement qui refuse d'agrandir leur province—3798; les autres provinces n'ont rien à voir à cet agrandissement—3798; étonné que l'hon. M. Sifton, député du Manitoba n'ait rien dit—3799; blâme deux choses dans bill: dispositions d'éducation et dispositions foncières—3799; aucune disposition financière si généreuse qu'elle soit ne peut contrebalancer enlèvement des terres—3800; les hommes d'Etat anglais ont bien donné au Canada ses terres—3800; les provinces peuvent mieux administrer les terres qu'Ottawa—3801; si l'ouest avait connu les dispositions du bill, il n'y aurait pas eu tant de députés libéraux élus aux élections générales—3801; on devrait donner les terres, comme le dit M. Borden, et imposer seulement l'obligation de concéder les homesteads gratuitement tant qu'il y en aura à concéder—3802; le sentiment des Territoires à l'égard des écoles séparées est démontré par le fait que pour 1,100 écoles publiques, il n'y a pas 10 écoles séparées—3805; la loi existe depuis 30 ans et le nombre des écoles séparées diminue, tandis que celui des écoles publiques augmente—3805; M. Oliver et le poste de lieutenant-gouverneur—3806; le bill ne peut être défendu par des raisons légales, M. C. Robinson l'a déclaré—3806; ce n'est pas M. Sifton, c'est M. Jos. Martin qui a fait disparaître les écoles séparées—3807; le discours de M. Sifton à Caledonia, comté d'Haldimand—3808; M. Sifton et le clergé catholique—3808-3811; résolution libérale d'Indian-Head—3815; le "Canada" et les avantages accordés à la minorité—3817; la province de Québec et l'autonomie, dans le cas du bill des médecins—3818; M. Scott et le député de Qu'Appelle—3818; le "Leader" et les correspondances d'Ottawa—3823; le "Leader" et M. Haultain en 1902—3823; citation de tous les journaux de l'ouest hostiles au bill—3827; lettre du docteur Chown dans le "Globe" 3830; dispositions scolaires impolitiques et inconstitutionnelles—3832; sir Louis Davies en 1891 et l'ingérence dans les affaires provinciales—3833.

M. D. D. McKenzie—Politique de terres du gouvernement Macdonald a été approuvée par les électeurs—3833; politique scolaire du gouvernement Laurier a été approu-

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI CONSTITUANT LA PROVINCE D'ALBERTA—*Suite.*M. D. D. McKenzie—*Suite.*

vée aussi—3833; extension des limites du Manitoba ne peut se faire constitutionnellement sans consulter les provinces appelées à la subir—3836; notre constitution n'est ni rigoureuse ni inflexible—3838; à l'instar de celle de la Grande-Bretagne, elle doit s'adapter à des conditions diverses, s'étendre à des personnes de tout rang—3837; texte de l'adresse et de l'ordre en conseil de 1870 pour l'admission de la terre de Rupert et des Territoires du N.-O. dans l'Union—3838; les pouvoirs demandés par sir John Macdonald pour la formation des nouvelles provinces—3841; pourquoi fut passé l'acte confirmatif, les dates—3841; nous avons aussi bien le droit de passer le présent acte que le parlement avait en 1870, le droit de passer l'acte constitutif du Manitoba—3842; le droit d'amender la constitution nous a été reconnu dans l'acte du Manitoba—3842; le peuple a approuvé ces changements—3842; le chef de l'opposition veut bien amender la constitution quant aux terres, il demande de réserver les homesteads, pourquoi pas les écoles?—3845; décision du conseil privé montrant que l'Acte de l'A. B. du N. ne contient pas une seule disposition conférant à une province quelconque le droit de légiférer exclusivement en matière d'instruction publique—3846; aucune province ne jouit de ce droit absolu—3846; lord Carnarvon et l'art. 93—3846; le projet de M. Haultain, maintenant, en bloc, les écoles séparées—3848; comment se fait-il que la gauche l'accepte—3848; l'hon. M. Blake a déclaré que la constitution donnée aux Territoires en 1875 était permanente, discours—3850; nous avons le pouvoir, comment doit-il être exercé?—3850; dans le même sens que sir John Macdonald en 1870 et que Mackenzie en 1875 et dans le sens que voulait M. Haultain—3850; la cour suprême des Etats-Unis et la liberté constitutionnelle—3850; pourquoi les catholiques ne peuvent envoyer leurs enfants aux écoles communes, d'après rapport Cartwright—3851; opinion personnelle—3852; éducation religieuse et contrôle de l'Etat—3853; l'importance de la religion dans les écoles—3853; le député de Qu'Appelle a dit que le système des écoles publiques, tel qu'il fonctionne aujourd'hui au N.-O., est celui qui répond le mieux aux intérêts du pays—3854; M. Haultain, même dictateur, ne changerait pas—3854; lettre d'un révérend de la Nouvelle-Ecosse—3854; le système du N.-O.—3856; les catholiques ont le droit de demander la consécration de leurs droits comme les protestants l'ont demandée en 1867—3857; on ne peut pas se fier à l'avenir—3857; il y a un groupe au N.-O. qui a travaillé et qui travaillera encore à l'abolition des écoles séparées—3858; le Canada a toute la latitude voulue pour donner aux Territoires la constitution qui leur convient—3858; ce serait méconnaître les droits de l'Ouest que de changer un iota dans la loi soumise—3859.